



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV223 CD19

PV électronique du Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 26 juin 2025

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM AMARAL Dominique, GIOÉ Christophe, SABATIER Patrick

Début de la réunion : 9h00

1. Modification des règlements

Le Bureau du Comité de Direction prend note de la proposition de la SROC de modifier l'article 17.B.3 des règlements seniors de la façon suivante pour la prochaine saison :

« Pour le championnat de D3, et pour ce championnat uniquement, les joueurs remplaçants ont la possibilité de jouer et d'être arbitre-assistant sur le même match. Le changement de l'arbitre assistant n'est autorisé qu'une seule fois au cours de la rencontre. »

Le Bureau valide cette modification.

2. Accessions/Rétrogradations

Le Bureau du Comité de Direction prend note du PV de la commission SROC en date du 10 juin 2025 et valide les accessions et rétrogradations en seniors masculins et féminins indiquées dans celui-ci.

3. Absence à la Journée Nationale des Débutants

Le Président dresse la liste des clubs absents non excusés à la Journée Nationale des Débutants ce samedi 7 juin :

- Fontaine (U7)
- Magny (U9)

Ces clubs se verront infliger l'amende 5.14 de 100€ pour absence non excusée.

4. Retour sur la Soirée des Champions du 25 juin

Le Bureau du Comité de Direction note les absences excusées des clubs de Champlost, Champs sur Yonne, Ent. Florentinois, Pont sur Yonne, Quarré St Germain, Seignelay, St Sérotin et Vinneuf Courlon.

Le Président dresse la liste des clubs absents non excusés à cette soirée :

Andryes, Flogny La Chapelle, Fontaine la Gaillarde, Gron Véron, Migennes, St Bris, St Clément.

Ces clubs se verront infliger l'amende 5.14 de 100€ pour absence non excusée.

5. Budget 2024/2025

Le Bureau du Comité de Direction décide de provisionner pour 6 500 € afin de couvrir les frais concernant le déménagement du siège social (zone de stockage, aménagements divers).

Le Bureau du Comité de Direction constate que des « frais délégués » ont été portés aux comptes clubs sur les relevés de cette saison. Le Bureau du Comité de Direction décide que ces montants seront intégralement remboursés aux clubs, en les portant en crédit au 30 juin. Le montant à la charge du District s'élève à 4 569.74 €.

Le Trésorier informe que 25 clubs seront relancés demain pour ne pas avoir réglé le relevé n°3.

6. Contrats d'objectif

Le Bureau du Comité de Direction valide les Contrats d'objectifs 2025/2026 qui ont été présentés aux clubs à l'occasion de la Soirée des Champions.

1/ Être attractif et fidéliser nos licenciés :

- 10 € / licence supplémentaire en Foot Animation (G & F de U6 à U11) *
- 5 € / licence Volontaire, Foot Santé et Loisir Vétérain
- Bons d'achats Auxerre Sports de 500 € pour toute création d'équipe Loisir(s)... et 200 € pour celles existantes.

2/ Savoir accueillir et encadrer les plus jeunes

- Accueil de 10 plateaux Foot Animation sur la saison : 1 paire de mini-buts + 1 bon d'achat E. Leclerc *
- 2 éducateurs du club formés au CFI U6-U9 : 1 bon d'achat Auxerre Sports *

3/ Structurer le club en formant vos licenciés

- Remboursement des formations de dirigeants, d'arbitres et éducateurs (AF et CFI)
- Bonus jeunes éducateurs, nés en 1991 et après : 1 bon d'achat Auxerre Sports

4/ Des valeurs à partager

- Bons d'achats Auxerre Sports aux clubs ayant engagé des équipes U15 et U18 et qui n'ont reçu aucun carton rouge sur la saison 2025/2026
- Club engagé dans les actions du « Programme Éducatif Fédéral » et/ou « Puissance Foot » (accompagnement scolaire) et/ou les dispositifs « Club Lieu de Vie » et/ou « Toutes Foot » : une bourse du District comprenant des bons d'achats Auxerre Sports, des bons d'achats E. Leclerc, et une dotation financière.

5/ Plus d'équipes féminines

- Bon d'achat Auxerre Sports de 1000 € à la création d'une équipe féminine jeune *
- 200 € pour les équipes féminines jeunes existantes + 200 € en bon d'achat Auxerre Sports *

6/ Recruter et fidéliser nos arbitres

- Accompagner le jeune arbitre de son club (en étant soi-même licencié) sur ses 2 premières saisons pleines : 25 € / match
- Prime d'assiduité : 27 matchs (ou plus) pour un arbitre Senior, 20 matchs ou plus pour un jeune arbitre : 1 bon d'achat Auxerre Sports pour l'arbitre et un jeu de maillot offert pour 1 équipe de son club *

* - non-versement de ces contrats d'objectifs en cas d'absence à la Journée Nationale des Débutants

* - non-versement de ce contrat d'objectif en cas de mise en cause de l'arbitre sur des manquements administratifs, ou faits disciplinaires

7. Dates d'engagement

Le Bureau du Comité de Direction précise que les engagements pour le Foot Animation sont à faire avant le 18 septembre 2025.

Fin de la réunion : 10h00

Le Président du District

Christophe CAILLIET

Le Secrétaire Général

Patrick SABATIER

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »